



Le jeudi 25 juin 2020 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 juin 2020 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Bernard CAUDAL, , Mme Annie HUS, Mme Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS , M. André HIBON, Mme Hélène ROBERT

Absent excusé (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Pierre ZIMMERMANN)

N° 20-2-14

Affaires Juridiques

Acquisition d'un immeuble sis
1368 Avenue du Général de Gaulle

Cadastrées section BI n°52, 53, 54, 55

Rapport de P. ZIMMERMANN,
Premier Adjoint

Dans le cadre de sa stratégie foncière, laquelle vise notamment à répondre aux orientations du PLH, aux obligations de la loi SRU (CMS), et à sa volonté de maîtrise de la qualité environnementale des futurs projets de l'habitat, la commune a fait connaître l'intérêt qu'elle porte à l'acquisition d'un ensemble composé de 2 parcelles constructibles (UCa 0,30 / UAR 4.2 au PLU2) et de 2 parcelles non constructibles (NE / A au PLU2), sises au 1368 avenue du Général de Gaulle appartenant à l'indivision Castel.

Cadastrées en BI n°52 et 53, les parcelles constructibles d'une contenance d'environ 543 m² et 732 m² accueillent un corps de ferme et ses dépendances. Elles sont situées dans la continuité de biens immobiliers appartenant à la ville (5 maisons à l'Otil). Cette acquisition, permettra à la commune de maîtriser ce patrimoine foncier en partie constructible en vue d'y réaliser dans le futur une opération de logements à définir qui soit conforme à sa volonté politique de faire de la qualité.

Cadastrées en BI n°54 et 55, les parcelles non constructibles d'une contenance d'environ 1187 m² et 3327 m² reprennent des terres en pâture. Elles permettront sera d'offrir une assise plus confortable au projet cité ci-dessus en lui affectant un cadre de grande qualité environnementale. Ces parcelles seront investies par la plantation d'espaces arborés, permettant d'une part d'amplifier la volonté communale d'accompagner le projet de trame verte et d'autre part de répondre plus largement à la politique communautaire de développement de l'Arc Nord.

Une évaluation des Domaines a été réalisée le 24 avril 2019, estimant la totalité du bien à 455 000€

Plusieurs promoteurs se sont déjà intéressés à ce bien et des pré-accords ont pu être pris.

La ville souhaitant maîtriser l'avenir et la qualité de ce site en mutation a décidé, après négociation avec les propriétaires, de proposer l'acquisition de ce bien au prix de 550 000 €.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal à :

- décider l'acquisition de l'immeuble sis au 1368 avenue du Général de Gaulle moyennant un prix fixé à 550 000 €, ainsi que les frais inhérents ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900903-20200625-20_2_14-DE

Travaux Préparatoires
CG du 16 juin 2020

Présents :	32
Pouvoir :	1
Votants :	33
Abstentions :	2 (A.Hibon, H. Robert)
Exprimés :	31
Contre :	3 (D. Freté, N.Carlin, L.Naessens)
Pour :	28

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme

Le Maire

Pour le Maire

l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

P. ZIMMERMANN